

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 14 décembre 2010, à 19 h au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Alain Langlois, Gaëtan Marcil, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Amand, Paul St-Onge ainsi que Carole Vigneault, représentante du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames et messieurs, Pierre Baril, Richard Boucher, Reine Cossette, Johanne de Villers, Luc Lamoureux, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, David Picher et Isabel Godard, représentante du Comité de parents

SONT AUSSI ABSENTS : Claude Henri, Josée Lacoste, Gino Le Brasseur et Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, et Jean Lavoie, coordonnateur du Service des ressources matérielles.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 10.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-068-12-10 Il est proposé par madame France Lacasse d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance (néant).
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. **Point de décision** :
 - Direction générale***
 - 6.1. Ville de Beloeil - cession de terrain - construction d'une nouvelle école / décision
7. Point d'information : (néant)
8. Affaires diverses.
9. Protecteur de l'élève / rapport.
10. Parole au public.
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil.
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents
13. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

6. POINT DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Ville de Beloeil - cession de terrain - construction d'une nouvelle école / décision

Madame Normande Lemieux présente ce point.

Elle fait l'historique du cheminement du dossier et fait part des derniers développements, notamment l'adoption d'une résolution par le conseil de la Ville de Beloeil le 13 décembre 2010, dont copie est déposée séance tenante.

Monsieur Jean Lavoie, coordonnateur du Service des ressources matérielles, apporte des précisions additionnelles sur la localisation du terrain et son aménagement éventuel.

Ils répondent aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant les prévisions démographiques qui indiquent une croissance majeure du nombre d'élèves pour la ville de Beloeil et la demande qui a été présentée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'y construire une nouvelle école;

Considérant que cette croissance résulte principalement des nouveaux développements en cours dans le quartier Les Bourgs de la Capitale;

Considérant la règle du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport voulant que la Ville où doit être construite une école doive céder gratuitement le terrain nécessaire à cette construction;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes possède un terrain sur la rue Lajeunesse à Beloeil, qui pourrait être cédé à la Ville de Beloeil en échange d'un terrain afin de construire une école;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour céder un terrain lui appartenant, en échange d'un terrain bien situé, bien desservi et répondant aux besoins pour la construction d'une école, mais que ce ministère a déjà indiqué qu'il est disposé à donner une telle autorisation, en vue d'un échange;

Considérant que la Ville de Beloeil a adopté le 13 décembre 2010 une résolution visant à acheter d'un promoteur un terrain adéquat et à le céder à la Commission scolaire des Patriotes en vue de la construction d'une école;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes accepte de céder à la Ville de Beloeil la totalité de son terrain situé sur la rue Lajeunesse en échange du terrain identifié par la Ville de Beloeil;

Considérant les résolutions C-129-03-07, C-130-03-07, C-047-09-07, C-024-09-09, C-168-04-10 et C-224-06-10;

C-069-12-10 Il est proposé par monsieur Sylvain Lacasse :

De requérir du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation nécessaire afin de procéder à un échange de terrains.

De céder à la Ville de Beloeil, pour la somme nominale de 1\$, le terrain que possède la Commission scolaire des Patriotes situé sur la rue Lajeunesse à Beloeil, en échange du terrain identifié par la Ville de Beloeil.

De mandater la présidente et la directrice générale afin qu'elles effectuent les démarches nécessaires, préparent les documents légaux appropriés et signent tous les documents requis afin de réaliser cette cession.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-070-12-10 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter une motion de remerciement à la Ville de Beloeil pour souligner le partenariat entre la Ville et la Commission scolaire des Patriotes relativement à l'échange de terrains permettant la construction d'une école, pour le bénéfice de nos élèves et de la communauté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. POINT D'INFORMATION :

Néant.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Néant.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Néant.

12.1 Parole aux commissaires-parents

Néant.

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

- C-071-12-10** À 19 h 35, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la séance.
La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire général

AG/df